tout Puissant des Hosties qui lui plaisent (1) pour compenser les péchés et offenses du peuple. Qu'au Seigneur soit gloire et honneur dans les siècles. Ainsi soit-il

n

e

al

et

e

n

IS

u

ir

e

ar

1C

it

u

n

II

4) LE DIACRE (2) Le diacre doit être sans cesse auprès de l'Evêque, l'accompagner quand il prêche, l'assister, lui et le prêtre, dans la célébration du Sacrifice ou dans l'administration des autres Sacrements: à lui, de lire ou chanter l'Evangile. Autrefois il avertissait de temps en temps les fidèles d'être attentifs aux Saints Mystères. Il distribuait aussi le Sang du Seigneur dans les églises où les fidèles avaient coutume de communier sous les deux espèces. Enfin il était dispensateur des biens de l'Eglise et fournissait à chacun les choses nécessaires pour vivre. Il suffit de lire les Chapitres 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> du livre des Actes des Apôtres où le Saint Esprit par la plume de Saint Luc nous parle de Saint Etienne le premier diacre, ainsi que les vies de Saint Laurent, martyr, diacre de Saint Xyste II, pape, et celle de Saint Vincent, diacre de Saint Valère, évêque de Saragosse, en Espagne, pour se rendre bien compte du rôle des diacres. C'est encore au diacre, comme à l'œil de l'évêque, de s'informer de ceux qui vivent pieusement, de ceux qui mènent une mauvaise vie, de ceux qui sont présents ou absents de la messe et prédication : ensuite il en fait rapport à l'Evêque. C'est au diacre d'appeler les catéchumènes par leurs noms, de présenter à l'Evêque ceux qui doivent être promus aux Ordres. En l'absence de l'Evêque et du Prêtre, il peut expliquer l'Evangile aux fidèles. L'apôtre saint Paul dans son épître à Timothée lui rappelle les précautions à prendre pour le choix des diacres.

L'ordination du diacre est très solennelle : l'évêque lui donne l'étole (qu'il porte en travers, sur l'épaule gauche,

(2) Les notions suivantes sont tirées du Catéchisme du Saint Concile de Trente qui résume admirablement la question, ainsi que du Cardinal Bona.

<sup>(1)</sup> Il s'agit ici non de *l'opus operatum*, car toute messe dite même en péché mortel plaît infiniment à Dieu; mais de *l'opus operantis*, c'est-à-dire que plus le prêtre est saint, et plus sa coopération à ce que Jésus fait par lui plaît à Dieu; et plus elle obtient en retour des faveurs inexprimables.